

Le 24 novembre 2022

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session extraordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le jeudi 24 novembre 2022 à 19h tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Frédéric Beaulieu
Monsieur Roberto Pelletier
Monsieur Richard Bossé
Monsieur Normand Lizotte

Assiste également à la séance du conseil, Monsieur Sébastien Ouellet, directeur-général / greffier trésorier.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 24 heures avant la journée de cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue**
- 2- Renonciation de l'avis de convocation**
- 3- Adoption de l'ordre du jour;**
- 4- Résolution – Augmentation marge de crédit**
- 5- Période de questions**
- 6- Levée de l'assemblée**

1. Mot de bienvenue

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. Renonciation de l'avis de convocation

CONSIDÉRANT QUE l'article 157 du code municipal permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent ;

Il est résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté à 19h04.

4. Augmentation marge de crédit

11-22-9544

CONSIDÉRANT QUE l'institution financière de la municipalité est Desjardins Entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède une marge de crédit de 500 000 \$ et qu'elle n'est pas suffisante pour payer les dépenses à venir en attendant la perception des taxes de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des emprunts importants à rembourser en début d'année et que les aides financières seront déboursées ultérieurement ;

CONSIDÉRANT QUE les liquidités disponibles varient d'un mois à l'autre à la Municipalité dépendant des saisons ;

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Marie-Josée Corbin à faire la demande d'augmentation de la marge de crédit à 620 000\$ et d'autoriser la mairesse Mélissa Lord et Marie-Josée Corbin de signer tous documents pour et au nom de la Municipalité auprès Desjardins Entreprises.

5- Période de questions

6- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19h09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Je, Mélissa Lord, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Mélissa Lord, mairesse

Sébastien Ouellet, directeur général/greffier-trésorier